

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE

-----  
La Commission  
-----



**ALLOCUTION A L'OCCASION DE LA CEREMONIE  
D'OUVERTURE DE LA 5<sup>EME</sup> REUNION DES RESEAUX  
INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE**

*Prononcée par **Monsieur Soumaïla CISSE***

*Président de la Commission de l'UEMOA*

Ouagadougou, le 22 novembre 2004

- ◆ **Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel, Président du Comité d'organisation de la 5<sup>ème</sup> réunion des Réseaux Institutionnels de la Francophonie,**
- ◆ **Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,**
- ◆ **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,**
- ◆ **Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Membres du Corps Diplomatique,**
- ◆ **Monsieur le Président de la Cour de Justice de l'UEMOA,**
- ◆ **Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Burkina Faso,**
- ◆ **Messieurs les Bâtonniers,**
- ◆ **Mesdames et Messieurs les Présidents et Membres des Réseaux Institutionnels de la Francophonie,**
- ◆ **Honorables invités,**
- ◆ **Mesdames, Messieurs**

C'est à la fois un privilège et un honneur pour moi, de prendre la parole devant votre assemblée, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de cette importante réunion des Réseaux Institutionnels de la Francophonie.

En associant étroitement la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, à cette manifestation, les organisateurs marquent un intérêt significatif pour notre Institution. Je voudrais les en remercier vivement.

J'aimerais, en outre, exprimer en cette circonstance, le salut fraternel de la Commission et des autres Organes de l'Union, aux Présidents et membres des Réseaux Institutionnels de la Francophonie.

Ces remerciements sont d'autant plus justifiés que ces réseaux mènent une action discrète mais efficace contribuant pour une large part, au rayonnement de la Francophonie dans le monde.

**Honorables membres des Réseaux Institutionnels de la Francophonie,  
Mesdames et Messieurs les Participants ;**

**Vous avez retenu d'axer les travaux de ces journées autour du thème : « Réseau de la Francophonie : quelle contribution pour la promotion de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme ? »**

Ce thème s'inscrit assurément au cœur des préoccupations des Chefs d'Etat de la Francophonie. Ainsi, au cours du neuvième Sommet, tenu à Beyrouth en octobre 2002, ils ont adopté une importante Déclaration proclamant que :

**«Francophonie et démocratie sont indissociables et qu'il ne saurait y avoir d'approfondissement du projet francophone, sans une progression constante vers la démocratie et son incarnation dans les faits ».**

Il s'agit certes là d'un message vieux de deux ans, mais comment ne pas en percevoir l'actualité dans notre monde d'aujourd'hui marqué par tant d'aspirations à la justice, à la démocratie et à la liberté ?

L'UEMOA, dont le dispositif institutionnel repose sur les principes de l'Etat de droit, se félicite largement de l'occasion ainsi offerte aux Réseaux Institutionnels de la Francophonie, d'affiner de telles notions et d'enrichir les mécanismes de leur mise en œuvre.

**Honorables invités ;  
Mesdames, Messieurs,**

L'histoire des Réseaux Institutionnels de la Francophonie révèle que la Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune est une pionnière. Elle a été ainsi l'une des toutes premières structures de ce type à voir le jour dans l'espace francophone : sa création remonte, en effet, à l'année 1985.

Elle compte à son actif, des actions significatives en faveur de l'évolution du processus de démocratisation, de la protection des droits fondamentaux de l'homme et de l'accès à la justice.

Qu'il me soit donc permis, de la féliciter et d'évoquer par la même occasion la place des Avocats dans le paysage institutionnel de l'UEMOA.

Je voudrais, à cet égard, me référer aux Statuts de la Cour de Justice de l'UEMOA, dont l'article 29 prévoit que :

**« les Etats ainsi que les Organes de l'UEMOA sont représentés devant la Cour par un agent nommé pour chaque affaire ; ils peuvent constituer un Avocat inscrit à un Barreau de l'un des Etats membres, soit pour assister l'agent nommé, soit pour le représenter. Les autres parties doivent être représentées par un Avocat inscrit à un Barreau de l'un desdits Etats ... ».**

Il est aisé d'affirmer que les Avocats ressortissants des Etats membres de l'UEMOA possèdent une claire vision des missions d'assistance et de représentation qui leur sont ainsi confiées et de la contribution qu'ils sont appelés, de ce fait, à apporter au processus d'intégration de l'Union.

Il suffit d'indiquer, pour s'en convaincre, leur ambitieuse initiative d'élaborer deux projets de Directives sur «**l'harmonisation des règles régissant la profession d'Avocat dans l'espace UEMOA**», et «**la circulation et l'établissement des Avocats au sein de l'espace UEMOA** ».

La Commission se réjouit de l'opportunité que lui offre cette 5<sup>ème</sup> réunion des Réseaux Institutionnels de la Francophonie d'examiner avec la Conférence des Bâtonniers de l'espace UEMOA, le chronogramme des actions devant mener à l'adoption de ces projets de textes communautaires.

La Commission voudrait partager également avec cette même Conférence, ses vues sur les perspectives d'un partenariat dynamique entre les Barreaux des Etats membres et ses propres services.

Cet utile partenariat pourrait se faire dans le cadre de la prise en charge de certains domaines de sa compétence comme ceux de la libre circulation des personnes, du droit de résidence et du droit d'établissement.

L'implication des Avocats dans ce dossier complexe devrait permettre à la Commission de bénéficier d'une expertise efficace, dans la mise en œuvre notamment des dispositions du Traité de l'UEMOA sur le libre exercice des professions libérales.

Les Avocats seront mis à contribution, pour l'organisation des rencontres au plan national avec les Ordres professionnels intéressés, à savoir notamment ceux des Médecins, Architectes et Notaires et bien d'autres qui pourraient venir grossir le rang de cette grande famille.

Les Avocats participeront également à l'élaboration des projets de textes devant régir ces domaines spécifiques de notre droit communautaire.

**Honorables invités ;**  
**Mesdames, Messieurs,**

La présente rencontre revêt donc pour nous une importance capitale. Elle devrait, en effet, déboucher sur la promotion des droits de l'homme, dans notre sous-région.

Nos attentes sont alors grandes et nos espoirs légitimes. La Commission pour sa part, sera aux côtés des Réseaux Institutionnels de la Francophonie pour l'élaboration et l'application de textes juridiques susceptibles de renforcer le processus d'intégration en marche dans notre espace.

**Je vous remercie.**